

Algues bleu-vert

## **REPRISE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES SUR LA RIVIÈRE YAMASKA**

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 10 juillet 2017** – La Ville de Saint-Hyacinthe lève l’avis interdisant les activités nautiques sur la rivière Yamaska, du barrage Penman’s jusqu’à la limite de la municipalité de Saint-Damase. Les récentes analyses effectuées par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques démontrent une diminution considérable de la présence des algues bleu-vert (cyanobactéries).

Dès aujourd’hui, le centre nautique reprend ses activités. Les sports nautiques, tels que le ski nautique, la planche nautique, le wakesurf, le canot, le rabaska, le kayak et le pédalo, peuvent de nouveau être pratiqués en toute sécurité.

L’eau distribuée par le réseau d’aqueduc continue de correspondre en tout point aux normes de qualité pour la consommation.

La Ville de Saint-Hyacinthe remercie la population maskoutaine et les plaisanciers de leur collaboration. Considérant la météo particulière de cet été propice à la prolifération des algues bleu-vert (cyanobactéries), il est possible que la situation se présente à nouveau dans les prochaines semaines. La Ville de Saint-Hyacinthe informera la population par communiqué et via sa page Facebook.

– 30 –

**Source :** Direction des communications  
450 778.8304